

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 5 février 2024, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis sur le lot portant les numéros 2 133 040 et P-1 705 857 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment industriel, suite à une opération cadastrale, une marge arrière minimale de 1,5 mètres, et ce, bien que l'article 7.6.4 du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoit, pour un bâtiment industriel, une marge arrière de 4,6 mètres.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au (514) 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 janvier 2024.

Fredy Enrique Alzate Posada
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine